Boucles à l'ouest de Bouillon le long de la Semois

Randonnée plutôt longue, en sous-bois, avec de bons chemins et des sentiers balisés. Quelques belles montées et de nombreux points de vues sur la Semois, la foret Ardennaise et Bouillon.



Durée : Difficile 6h55 **▲** Difficulté : **■** Distance : 18.56km & Retour point de départ : Oui **Dénivelé positif**: 576m 🕰 Activité : A pied **Dénivelé négatif :** 576m

Région : Massif des Ardennes m Commune: Bouillon (Belgique)

Description

Point bas :

Point haut :

La Belgique possède un grand nombre de chemins de randonnée, tous numérotés. Les chiffres entre parenthèses indiquent le n° du sentier balisé. Par endroits, un même chemin est commun à plusieurs sentiers balisés. L'abréviation "PV" du descriptif se réfère "à Point de Vue "

Départ de Bouillon, après le tunnel, direction Corbion.

389m

217m

- (D/A) Sur la route, longer la rivière nommée "la Semois" dans le sens du courant. Après quelques mètres, prendre le chemin sur la berge et traverser un terrain de camping.
- (1) Au bout du terrain, continuer le long de la rivière qui fait un coude sur la droite.
- (2) A gauche de l'éperon, prendre un sentier en lacets raides et monter au Rocher du Pendu (PV). Poursuivre sur le plat en direction de Corbion (38).
- (3) Au croisement de chemins, suivre toujours Corbion (Nord-Ouest). Après un long cheminement en balcon, aborder une montée raide qui nous amène, après avoir traversé les champs d'un horticulteur, à la route et vue sur le village de Corbion.
- (4) Prendre en face le sentier qui passe à l'arrière des maisons pour tomber sur une route. Suivre celle-ci à droite, au calvaire ignorer le chemin à droite, prendre à gauche direction "Chaire à Prêcher". Le chemin longe les dernières maisons, sur la droite de belles échappées sur la vallée de la Semois et la forêt. 300m après l'entrée dans le bois, quitter le chemin descendant à gauche et se diriger à droite en biais (Nord-Ouest, Chaire à Prêcher) vers la crête en ligne d' horizon pour atteindre le point de vue. Panorama sur Poupehan et la Semois.
- (5) Revenir en arrière. Au croisement, tourner à gauche (Est) et suivre le sentier balisé (60) vers la Roche à Midi. Amorcer la descente (Sud-Est) vers Poupehan, faire un virage en épingle à gauche, poursuivre au Nord et atteindre un croisement.
- (6) Prendre à droite le sentier vers le calvaire (vue en face du pont). Amorcer la descente avec des lacets courts mais délicats. Une fois sur la route, tourner à droite, passer devant une grotte, poursuivre le long de la Semois (63) sur plusieurs centaines de mètres.
- (7) Quitter la route et monter à droite le sentier (68). A la fin de la montée,

Points de passages

- D/A Bouillon Semois (rivière) Belgique N 49.791863° / E 5.063097° - alt. 227m - km 0
- 1 Bout du terrain de camping N 49.791773° / E 5.043957° - alt. 217m - km 1.68
- 🌖 2 Départ de sentier sur la gauche N 49.793774° / E 5.040116° - alt. 230m - km 2.12
- 3 Croisement de chemins N 49.790817° / E 5.027724° - alt. 336m - km 3.38
- 4 Rue du Boulet N 49.796226° / E 5.012929° - alt. 387m - km 4.84
- 🔷 5 Chaire à Prêcher Point de vue N 49.807126° / E 4.99911° - alt. 319m - km 6.48
- **6** Croisement calvaire N 49.806946° / E 5.006342° - alt. 251m - km 7.72
- 🌖 7 Carrefour direction Germauwé N 49.811848° / E 5.015676° - alt. 257m - km 8.65
- 8 Aire de pique nique N 49.801427° / E 5.028711° - alt. 354m - km 11.62
- 9 Carrefour vers l'Epine N 49.803193° / E 5.039107° - alt. 324m - km 12.47
- 🌓 10 Croisement à proximité du PV du Pic du Diable

N 49.804924° / E 5.040931° - alt. 276m - km 13.15

- 11 Monument des Fusillés N 49.789376° / E 5.047422° - alt. 287m - km 16.08
- N 49.78452° / E 5.054857° alt. 339m km 17
- 13 La Ramonette N 49.787458° / E 5.061831° - alt. 285m - km 17.72
- D/A Bouillon

12 Arboretum

N 49.791863° / E 5.063097° - alt. 227m - km 18.56

- à Germauwé, prendre le deuxième chemin à droite (Sud-Est). Rejoindre le gros hêtre (mort) et par le chemin descendant (68) suivant les courbes du terrain, atteindre l'aire de pique-nique.
- (8) En face suivre le large chemin à quitter très vite pour celui peu utilisé des points de vue.
- (9) A 800m à droite sente raide "PV Pénot", monter plus haut et prendre à gauche le chemin vers PV Saint-Augustin. Par une descente raide (Nord), rejoindre le chemin, vers le PV de l'Epine.
- (10) Par un aller-retour (500m) se rendre au PV du Pic du Diable.
- (10) Prendre le premier chemin à gauche et descendre sur la Semois par le sentier (37). Passer en face du Moulin de l'Epine. Poursuivre le long de la rivière (sur gauche, prairie et vue sur l'Abbaye de Cordemois).
- (2) Passer à nouveau sous le Rocher du Pendu et gagner le terrain de camping.
- (1) Traverser ce dernier à droite, en montant et couper au besoin pour rejoindre l'entrée du camping sur la route. Traverser cette dernière et monter en face vers le monument des fusillés.
- (11) Poursuivre à gauche vers l'Arborétum (12), par un chemin en balcon.
- (12) Au panneau signalétique de l'Arborétum, quitter le chemin et continuer par le sentier à gauche au milieu du site. A la sortie, descendre par la route ou par la sente à gauche peu visible.
- (13) Après la grosse maison (gîte) à gauche prendre le sentier qui monte au point de vue de la Ramonette. De l'édifice en bois, la vue sur Bouillon et sur le château est magnifique. Poursuivre sur la crête (10) la descente par des lacets raides et rejoindre la route à 150m en amont du point de départ.

Informations pratiques

Au point (6), tables de pique nique et barbecue.

Possibilité de prendre de l'eau au terrain de Camping, avant (1).

Posibilité également de se restaurer au passage de Corbion ou de faire de menus achats si besoin et à Poupehan après avoir traversé le pont sur la Semois (6).

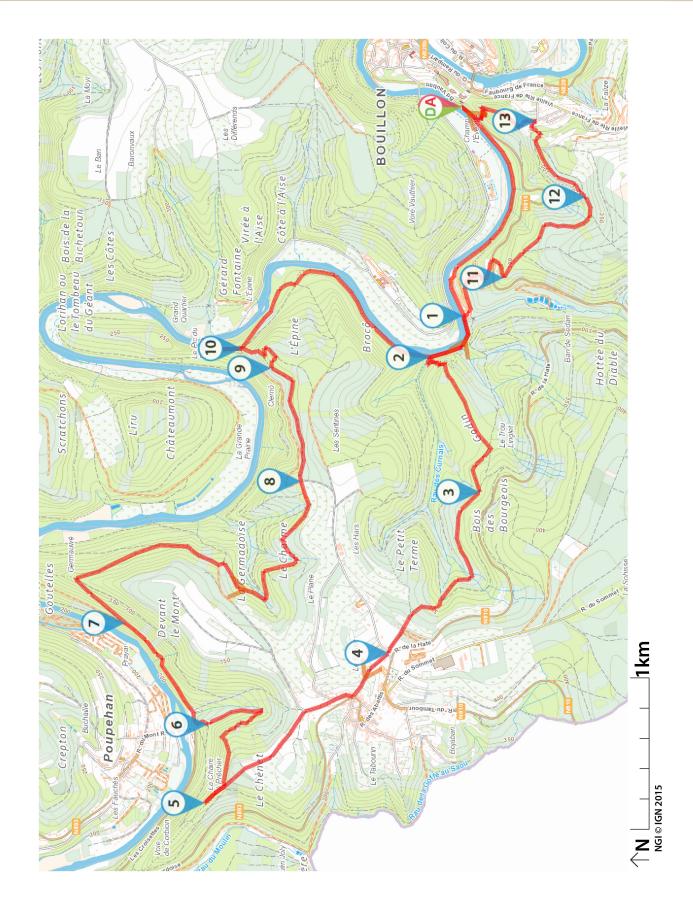
A proximité

Les points de vue étant trop nombreux pour les citer individuellement ils seront appréciés au fur à mesure du cheminement. A souligner les grands sapins de Vancouver plantés en 1900.

A la Chaire à Prêcher, la légende dit que Pierre l'Emite haranguait les foules pour participer à la croisade de Godefroy de Bouillon. Visite <u>Bouillon et son château</u>

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-boucles-a-l-ouest-de-bouillon-le-long-de/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.